



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 10030

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les inquietudes exprimees par le mouvement sportif amateur a l'egard des orientations du budget de son ministere pour 1994 qui prevoit la suppression de 110 postes d'encadrement alors que le ministere ne compte que 7 000 agents. Il souligne que ces agents sont pour la plupart des educateurs itinerants proches du terrain et qu'ils donnent une image dynamique du secteur public. En consequence et afin de ne pas decourager les nombreux jeunes et de soutenir la vie associative, il lui demande de lui indiquer les dispositions qu'elle entend prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

En 1994, le ministere de la jeunesse et des sports contribue a hauteur de 105 emplois a la politique de maitrise des effectifs de la fonction publique qui concerne l'ensemble des ministeres. Les suppressions seront reparties entre l'administration centrale, les services deconcentres et les etablissements, et ne concerneront, au total, que quarante emplois du secteur sport. Les cadres techniques places aupres du mouvement sportif ne seront pas, a l'inverse de 1993, touches par ces mesures. Les suppressions porteront uniquement sur des postes vacants de conseiller d'animation dans des directions regionales ou departementales possedant des effectifs excedentaires. Les missions remplies par les conseillers d'animation dans les services deconcentres correspondent a la mise en oeuvre des politiques du ministere et font l'objet d'une attention toute particuliere. C'est ainsi qu'il est prevu de developper les outils de gestion previsionnelle que le ministere a deja commence a mettre en place, de facon a ce que le nombre et le profil des agents qui menent une action de terrain, tout specialement dans les zones rurales, soient aussi adaptes que possible aux besoins. Le ministere de la jeunesse et des sports entend bien ainsi conforter l'existence de personnels qui sont indispensables a l'exercice de ses competences

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10030

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 105

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 802